



Concours de photographies « Les villes de grande solitude » - Règlement -

Article 1 : Organisation

L'association In Situ organise un concours de photographies sur le thème « Les villes de grande solitude ». Les photographies seront jugées par un jury de professionnels du monde de la photographie et de la ville. Le jury sélectionne les photographies qu'il considérera comme les meilleures et ces dernières feront l'objet d'une exposition d'une durée de deux semaines au sein de Sciences Po. Le jury désignera en outre une photographie qui se verra attribuer le Prix du Jury. Un second prix, Prix du Public, sera attribué par vote à une photographie parmi celles exposées. Une cérémonie de remise des prix viendra clôturer le concours.

Article 2 : Forme et nature

Le concours est ouvert à tout type de photographies (noir et blanc ou couleur) en format numérique. Il est recommandé d'envoyer les clichés dans une qualité suffisante pour un agrandissement (de préférence 300 dpi).

Les photographies présentées doivent être en lien avec le thème et les milieux urbains ou non urbains.

Article 3 : Candidats

Ce concours est ouvert uniquement aux amateurs, étudiants ou non. Aucun professionnel ne peut participer.

Article 4 : Modalités de participation

La participation requiert l'envoi des documents suivants :

1. Un email précisant les nom, prénom et qualité du candidat à l'adresse concoursphoto.insitu@gmail.com
2. La ou les photographie(s) au nombre maximum de 2, en pièce jointe de l'adresse mail citée précédemment.
 - Noir et blanc ou couleur.
 - Chaque photographie doit comporter un titre indiqué dans le corps de l'email, ou de préférence dans le nom du fichier correspondant.
 - La qualité et la résolution de la photographie sont déterminantes et doivent pouvoir soutenir un agrandissement. Il s'agit donc de privilégier les hautes résolutions, de préférence 300 dpi.
 - En cas de dépassement de la taille limite autorisée par la messagerie, un envoi de fichiers via une plateforme est autorisé (WeTransfer, Drive).

Un mail de confirmation viendra informer les candidats de la bonne réception de leurs photographies. En cas de non réception d'un accusé de participation dans un délai d'une semaine après le dépôt de la candidature, les participants se doivent de contacter les organisateurs du concours.

Le dépôt des photographies est ouvert du 13 janvier 00h01 au 28 février 23h59.

Toute participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

Tout participant s'engage à faire parvenir à In Situ une photographie dont il est lui-même l'auteur et qui n'a pas été primée dans un autre concours. Tout plagiat décelé mettra immédiatement fin à la participation au concours du participant concerné.

Au cas où le concours de photographies d'In Situ récompenserait l'œuvre dont le participant n'est pas l'auteur, et si l'auteur véritable se manifestait et se retournait contre les organisateurs, ces derniers se réservent le droit de se retourner à leur tour contre le participant en engageant des poursuites.

Les photographies ne pourront en aucun cas être à vocation discriminatoire et faire l'apologie de la violence.

Toute candidature non conforme ou arrivée hors délai sera rejetée.